

SEANCE DU 24 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin 2020 à 20h30,

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 18 Juin 2020

Nombre de conseillers : en exercice 11, 11 présents, 11 votants.	
Présents : SOULIES Claude CARTIER-LANGE Carole MAZERAN Jean-Pierre TURROQUES Guy ESCUDIE Martine ZUBER Fabienne MENARDI Christophe DURAND Quentin JEANJACQUES Hervé SABY Laëtitia VERNHERES Jean-Philippe MENARDI Christophe	

Secrétaire de séance : SABY Laëtitia

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Le Conseil dans son ensemble approuve le projet de compte rendu.

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2020

Le Conseil dans son ensemble approuve le projet de compte rendu.

3/ Révision des loyers des logements communaux

Monsieur le maire informe le conseil que la date de révision des loyers communaux est arrivée à échéance et il expose les modalités de calcul des nouveaux loyers,

a/ Logement de l'ancien Presbytère :

Conformément à la clause de révision mentionnée dans le bail, le conseil décide de procéder à la révision du loyer acquitté par Madame Marie-Madeleine BESSIERES à partir du 1er avril 2020, pour le logement communal qu'elle occupe au 15 rue de la Tour.

Calcul de la révision :

Montant actuel du loyer 265.10 €, divisé par l'indice retenu pour la dernière révision qui était celui du 4ème trimestre 2018 soit 129.03, multiplié par l'indice retenu pour la période de référence qui est celui du 4ème trimestre 2019 soit 130.26.

Nouveau loyer à compter du 1er avril 2020 : 267.63 €

b/ Logement Mairie :

Conformément à la clause de révision mentionnée dans le bail, le conseil décide de procéder à la révision du loyer acquitté par Madame Karine SALCUNI à partir du 1er juillet 2020, pour le logement communal qu'elle occupe au 1 place de l'église.

Calcul de la révision :

Montant actuel du loyer 359.84 €, divisé par l'indice retenu pour la dernière révision qui était celui du 4ème trimestre 2018 soit 129.03 multiplié par l'indice retenu pour la période de référence qui est celui du 4ème trimestre 2019 soit 130.26.

Nouveau loyer à compter du 1er juillet 2020 : 363.27 €

Après délibération, le conseil adopte cette révision de loyers à l'unanimité.

4/ Vote des taux et taxes communales

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux de 2019 pour l'année 2020, soit :

	Taux 2019	Taux 2020	Bases d'imposition 2020	Montant de l'impôt
<i>Taxe d'habitation</i>	7.73 %	7.73 %	329 700	25 486
Taxe Foncière (Bâti)	12.14 %	12.14 %	198 800	24 134
Taxe foncière (Non bâti)	28.10 %	28.10 %	29 500	8 290

- le produit fiscal attendu est de 57 910 € -

Après délibération et vote, ces taux sont adoptés à l'unanimité.

5/ Vote des subventions 2020

Le conseil décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2020 :

F N A C A	100 €
Anciens Combattants	100 €
Médaillés militaires Saint Sulpice	100 €
Société de chasse de Roquemaure	200 €
Société de chasse de Réal-Roquemaure	200 €
CREAC	220 €
CCAS de Roquemaure	2 000 €
TOTAL	2 920 €

Les subventions au profit du comité des fêtes de Roquemaure et de l'Association de repas à domicile fera l'objet d'un report en raison d'absence de documents comptables de ces associations.

Après délibération, le conseil adopte ces subventions à l'unanimité.

6/ Vote du budget

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Monsieur Claude SOULIES, Maire ;
après avoir entendu le compte administratif 2019

après avoir adopté l'affectation de résultat 2019 sur la gestion 2020

Le budget primitif 2020 s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses	280 011.20 €
	Recettes	280 011.20 €
Investissement :	Dépenses	209 852.48 €
	Recettes	209 852.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le budget présenté.

7/ Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Monsieur Claude SOULIES, Maire ;

Propose les personnes suivantes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Monsieur TURROQUES Guy, Monsieur HOT Christian, Monsieur JEANJACQUES Hervé, Madame ESCUDIE Martine, Monsieur VERNHERES Jean-Philippe, Monsieur DUPAS Simon, Monsieur BAUVILLE Arnaud, Monsieur RAU Alexandre, Monsieur ZUBER Damien, Monsieur MARINO José, Monsieur POLITOWICZ Philippe, Monsieur BEAUTE Christian, Monsieur BONI Yves, Monsieur MAZERAN Jean-Pierre, Madame DURAND Magali, Monsieur MALLEVIALLE Joël, Madame CARTIER LANGE Carole, Monsieur MENARDI Christophe, Madame SABY Laëtitia, Monsieur ESCUDIE Christophe, Monsieur CAMALLONGA Robert, Monsieur HEBRARD Yannick, Monsieur COSTES Christian et Monsieur MARTIN Michel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte la liste.

8/ Désignation du correspondant Défense

Après délibération, le conseil municipal unanime désigne :
Monsieur SOULIES Claude, Maire, 1 chemin de Réal 81 800 Roquemaure

9/ Désignation du délégué Sécurité Routière

Après délibération, le conseil municipal unanime désigne :
Monsieur DURAND Quentin, Conseiller Municipal, 383 impasse de Labera, 81 800 Roquemaure

10/ Désignation du délégué CNAS

Après délibération, le conseil municipal unanime désigne :
Monsieur SOULIES Claude, Maire, 1 chemin de Réal 81 800 Roquemaure

11/ Questions Diverses

NEANT

Séance levée à 22h30.